Image not found or type unknown

Carrière longue - Enfants

Par **SBOJA**, le **31/01/2018** à **16:09**

Bonjour,

J’aurai 60 ans le 1er Juillet 2018. Je compte demander la retraire « carrière longue » à cette date, mais il faut 167 trimestres cotisés.

Au 1er juillet 2018, j’aurai 163 trimestres cotisés et 167 trimestres retenus. De plus j'ai bien plus de 5 trimestres cotisés avant mes 20 ans.

Comme j’ai deux enfants cela fait 16 trimestres en plus. Est-ce que ces trimestres pourraient venir se rajouter aux trimestres manquant , lors d’une demande de Carrière longue anticipé ?

Merci

Par **Visiteur**, le **31/01/2018** à **17:00**

Bonjour,
60 ans, 167 trimestres, dont 5 à la fin de l'année des 20 ans, c'est bien cela.
Je suppose que vous êtes du genre féminin ?
Avez vos bien regardé votre relevé de carrière, qui fait apparaître (normalement) les trimestres pour enfants ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés